

Périodiques disponibles

Au CDI, on appelle « périodiques » les documents publiés successivement, qui paraissent à intervalles plus ou moins réguliers, chacun comportant le même titre et possédant un numéro différent (en général il s'agit d'une suite : le premier numéro portant le chiffre 1, le suivant le chiffre 2, etc...).

Dit plus simplement, les périodiques sont les journaux, gazettes, magazines, revues, presse ou plus familièrement : canard, torchon, feuille de chou ...

Abonnements en cours... :

Carto
Découverte
L'Histoire et les Collections de l'Histoire
Inter CDI
Le Monde des Ados
Marca
Music Keys
NRP Collège
Okapi
Onisep Dossiers (Orientation)
Onisep Parcours (Orientation)
Phosphore
La Revue
Pour la Science
Dossiers pour la Science
Nouvel Observateur
Nouvelle Revue Pédagogique
La Revue Durable
Science et Vie Junior
TDC



Abonnements interrompus... (archives):

Alternatives Économiques
Alternatives Internationales
Ciel et Espace
Cosinus
Courrier International
Citoyen Junior
Ecole des Lettres (Collège/Lycée)
El País
Le Monde Dossiers et Documents
L'Équipe
Maka
Music Keys
Le Monde Edition Internationale
La Recherche

Horaires d'ouverture



Lundi: 8h55*-12h55 - 13h30-16h
Mardi: 8h55*-12h55 - 13h30-16h
Mercredi: 8h55*-14h10
Jeudi: 8h55*-14h10 - 15h05-16h
Vendredi: 8h55*-12h55 - 14h10-16h

*La professeure-documentaliste prend 15 min. de pause de 11h05 à 11h20 les lundis, mardi et mercredis et de 10h50 à 11h05 les jeudis et vendredis.

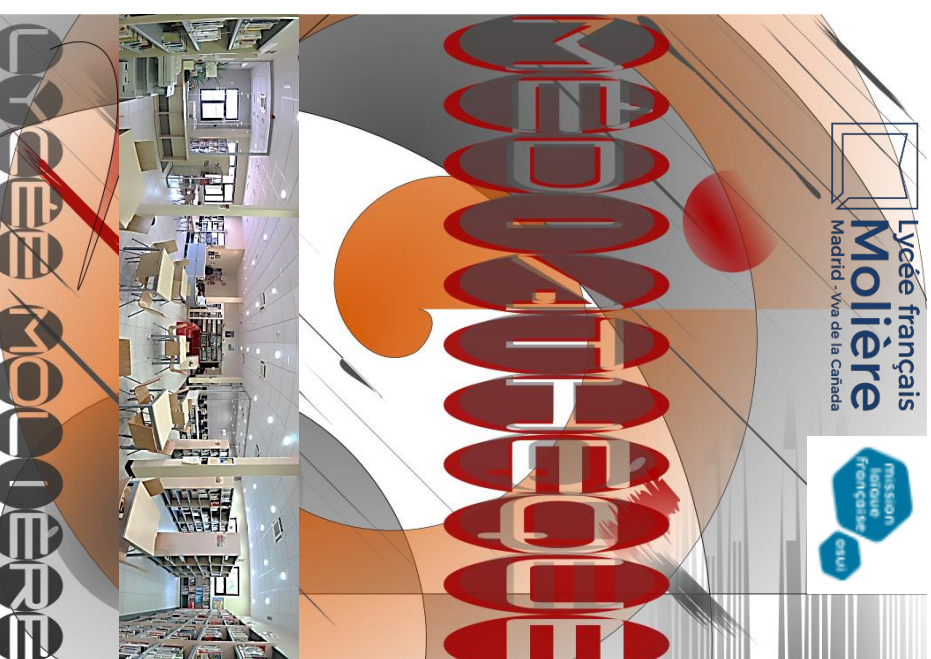
- Certaines heures sont réservées en priorité :

- aux 6e pour l'Accompagnement Personnalisé (les jeudis de 11h05 à 12h (6^{es}M), de 12h à 12h55 (6eV) et les vendredis 11h05 à 12h (6^eH))
- aux 1ères ES et 1ères S pour les TPE (les mardis de 11h05 à 12h55)

- L'emploi du temps détaillé, le règlement intérieur, la charte d'utilisation des équipements informatiques ainsi que des liseuses et des tablettes sont affichés sur la porte d'entrée de la Médiathèque-Secondaire et en ligne sur le site du Lycée :

<https://liceofrancesmoliere.es/fr/mediathèque-secondaire/>

Brochure d'accueil Médiathèque - Secondaire du Lycée Molière



cdi@lycee-moliere-madrid.org

Professeure-Documentaliste:

Mme *Stéphanie AGATHON*

Septembre 2018

Le Prêt

Comment ?

→ Se présenter au bureau du professeur-documentaliste qui enregistrera le(s) ouvrage(s) à emprunter sur le logiciel BCDI.



→ Lorsque tu veux rendre un livre emprunté, tu dois aussi le rendre au professeur-documentaliste.

Quand ?

→ Aux heures d'ouverture de la Médiathèque.

Combien de temps ?

→ Les **romans** de la bibliothèque peuvent être empruntés pour une durée de **15 jours** renouvelable ;

→ Les **périodiques** et **ouvrages documentaires** pour une durée de **8 jours** ;

→ Les **dictionnaires**, **encyclopédies**, **revues** du mois **en cours**, **journaux**, **Bandes Dessinées** et **certaines documentaires** sont **exclus du prêt**

→ La Médiathèque-Secondaire du Lycée Molière met désormais à disposition **deux liseuses** et **deux tablettes en prêt sur place** aux élèves et aux professeurs qui souhaitent se familiariser avec les possibilités offertes par ce type de matériel en contexte scolaire et pédagogique.

Quoi ? → Cinq documents :

→ Tous les périodiques (sauf le dernier en présentation) et tous les livres à l'exception des usuels (encyclopédies, dictionnaires) et des bandes dessinées. Les documents comportant une pastille rouge sont à consulter sur place (sauf autorisation exceptionnelle)



Reprographie

→ Une photocopieuse est mise à disposition de tous les élèves pour photocopier des documents (0, 10 € la photocopie) ; la photocopieuse ne rend pas la monnaie, pensez à faire l'appoint auprès du professeur documentaliste...

Recherche Documentaire

Comment chercher les documents ?

- Consulter le professeur-documentaliste
- Consulter le logiciel documentaire BCDI

Où trouver les documents ?

- Laissez-vous guider par la signalétique
- Consulter le plan *Reperer les différents espaces et l'organisation de la Médiathèque* (espaces, types de documents)

Les livres documentaires sont classés par matière, selon le système de classification Dewey



000	Généralités, Information, Communication
100	Philosophie, Psychologie
200	Religion
300	Sciences sociales
400	Langage
500	Sciences de la nature et mathématiques
600	Techniques (sciences appliquées)
700	Arts, Sports, Loisirs
800	Littérature
900	Histoire et géographie

Règles d'Or à la Médiathèque

Le règlement intérieur de l'Établissement est applicable dans la Médiathèque.

Les élèves sont tenus de respecter le « **Règlement intérieur de la Médiathèque** » ainsi que la « **Charte d'utilisation des équipements informatiques et des liseuses et tablettes à la Médiathèque** »

La Médiathèque est un centre de ressources et un lieu de travail. Ce n'est ni une permanence, ni une salle de détente... et encore moins un centre de reprographie...

À la Médiathèque, tu peux...

- Travailler dans le calme
- Lire un livre, une revue, le journal
- Faire des recherches sur tous supports
- Utiliser Internet dans le cadre d'une recherche ; la consultation sur Internet est principalement réservée à la recherche documentaire. **On doit demander l'autorisation pour imprimer un document.** (Cf. « *Charte d'utilisation des équipements informatiques* »)
- Te renseigner sur ton orientation scolaire ou professionnelle

tu ne peux pas...

- Parler fort et te tenir mal
- Manger (même du chewing-gum !), boire,
- Utiliser ton téléphone portable ni tout autre appareil électronique

Et, ... tu DOIS...

- Respecter les lieux, le matériel, les personnes (en étant poli : dire bonjour, s'il vous plaît, merci et au revoir) et le travail des autres ; toute dégradation de matériel ou de documents sera sanctionnée ;
- Ranger les documents à leur place en pensant aux autres utilisateurs, ranger les chaises en partant et jeter les papiers dans la corbeille ;
- Te déplacer avec calme et dans le silence, on *chuchote* (chuchoter : *parler bas en remuant à peine les lèvres*)